

Mardi 6 mai 1919

Secret.Art. 10 c. du règlement S.S.S.Département de l'Économie
publique.

Proposition verbale

M. le conseiller fédéral Schultken expose qu'Ensuite de nos démarches en vue de l'abrogation de l'art. 10 c du règlement de la S.S.S., la France et l'Italie ont déclaré consentir à l'abrogation, tandis que l'Angleterre s'abstenait et que les États-Unis s'y opposaient, pour des raisons d'ordre financier. Or, tandis que nos exportations en Allemagne sont entravées par les dispositions en question, les Alliés ont repris leurs exportations dans ce pays. Il est néanmoins d'obtenir que le conseil supérieur du blous revienne de sa décision.

M. le président Ador fait observer que l'Amérique n'a pas fait une opposition absolue à l'abrogation de l'art. 10 c, mais a seulement demandé le renvoi de la question à la commission financière.

Sur la proposition de M. Schultken, il est décidé.

M. Dunand sera autorisé par télégramme à déclarer à au conseil supérieur du blous que le Conseil fédéral a pris connaissance avec surprise de la décision de ce dernier et qu'il le ~~charge~~ invite à faire des démarches pressantes pour que cette décision soit rapportée.

Communiqué à M. le conseiller fédéral Schultken, par lui à M. le conseiller fédéral Calonder, et retenu au sous-signe.

Le secrétaire:
Coutat



Mardi 6 mai 1919

Secret.Reconnaissance de
l'Autriche allemande.

Département politique.

Communication
Proposition verbale.

Le baron Haupt a fait plusieurs démarches auprès du chef du Département politique pour obtenir du Conseil fédéral la reconnaissance du gouvernement de l'Autriche allemande. Mais le Département politique estime que la situation politique dans ce pays est actuellement trop peu stable, ^{l'avenir} trop incertain et obscur pour qu'il y ait lieu de donner suite quant à présent à ces ouvertures, auxquelles il a fait ~~par~~ des réponses dilatoires.

Il est pris note de cette communication avec approbation.

Communiqué à M. le conseiller fédéral Calonder, et retourné au soussigné.

Le secrétaire :

Coudat.